

PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA PENZE

ANNEE 2019

Actions agricoles

**Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance
du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux
marchés publics**

N°2019-452-02

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PROPOSITION A TRANSMETTRE AU SYNDICAT POUR LE JEUDI 14 FEVRIER 2019 A 12H00

Janvier 2019

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE	3
1.1. OBJET	3
1.2. TERRITOIRE CONCERNE	4
2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS	5
2.1. LOT N°1 - APPUI TECHNIQUE A L'ANIMATION	5
2.1.1. PROMOTION DES MAEC	5
2.1.2. ORGANISATION DE RENDEZ-VOUS TECHNIQUES COLLECTIFS	5
2.1.3. REALISATION DE LETTRES D'INFORMATION ET FLASHS TECHNIQUES	6
2.2. LOT N°2 - ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS, CONSEILS ET DIAGNOSTICS	8
2.2.1. CONSEILS ASSOCIES AUX ANALYSES ETAP'N®	8
2.2.2. CONSEILS INDIVIDUELS SUR LA FERTILISATION (5)	10
2.2.3. CONSEILS INDIVIDUELS SUR LA GESTION DES INTERCULTURES (5)	12
2.2.4. CONSEILS INDIVIDUELS SUR LES SYSTEMES FOURRAGERS (3)	14
2.2.5. CONSEILS INDIVIDUELS SUR L'EVOLUTION DU SYSTEME D'EXPLOITATION DANS UNE PERSPECTIVE AGRO-ECOLOGIQUE (2) 16	16
2.2.6. DIAGNOSTICS BACTERIOLOGIQUES DE L'EXPLOITATION (5)	18
2.2.7. DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES DU SIEGE D'EXPLOITATION (5)	19
2.3. LOT 3 : BILAN PLURIANNUEL DE L'ACTION ETAP'N® ENTRE 2016 ET 2018	21
2.4. LOT 4 : APPUI A L'ETUDE DES DONNEES PHYTOSANITAIRES DU TERRITOIRE : QUALITE D'EAU ET USAGES DES PRODUITS .	22
ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE LOT 2 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS (CONSEILS ET DIAGNOSTICS)	24
ANNEXE 2 : INDICATEURS DE SUIVI LOT 2 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS (CONSEILS ET DIAGNOSTICS)	26

Le Syndicat Mixte du Haut Léon mène des actions visant à reconquérir le bon état écologique des eaux du bassin versant de la Penzé. Après concertation avec la profession agricole en 2015, le Syndicat met en œuvre un programme d'actions agricoles sur l'ensemble de ce territoire, via notamment l'outil Etap'N®, en complément d'autres actions (Plan Agro Environnemental et Climatique, Breizh bocage). Ces actions s'intègrent dans le cadre du contrat territorial 2015-2019.

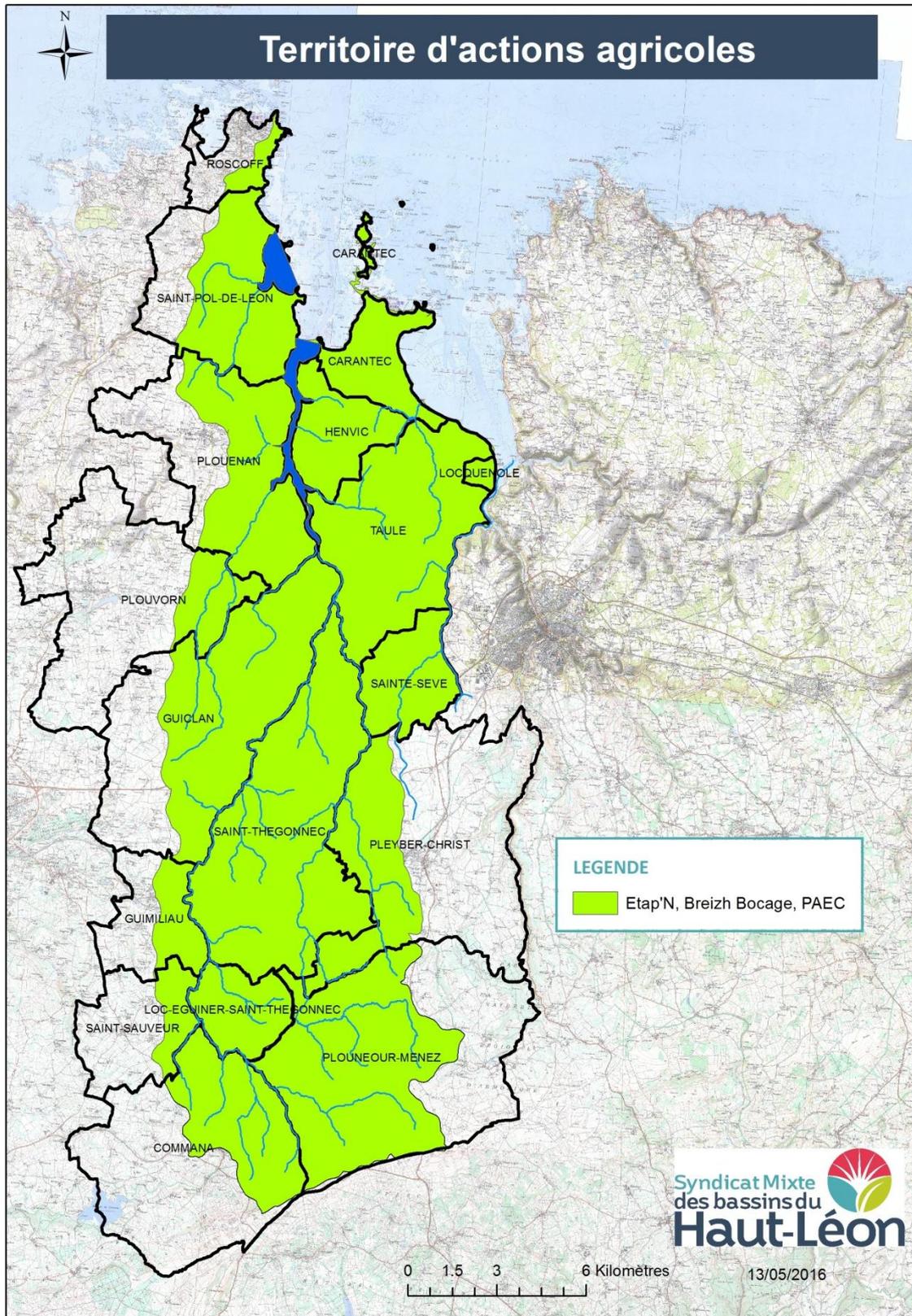
1. PRESENTATION GENERALE

1.1. OBJET

La présente consultation a pour objet de confier la réalisation des actions agricoles 2019 suivantes à des prestataires compétents et qualifiés, qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage :

- Lot 1 : appui technique à l'animation
- Lot 2 : accompagnements individuels, conseils et diagnostics d'exploitations
- Lot 3 : bilan pluriannuel de l'action Etap'N entre 2016 et 2018
- Lot 4 : appui à l'étude des données phytosanitaires du territoire : qualité d'eau et usages des produits

1.2. TERRITOIRE CONCERNE



2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

2.1. LOT N°1 - APPUI TECHNIQUE A L'ANIMATION

2.1.1. PROMOTION DES MAEC

Le Syndicat Mixte du Haut Léon est porteur d'un Projet Agri-Environnemental et Climatique (PAEC) sur son territoire.

Le prestataire assurera une journée de permanence (à préciser en fonction du nombre d'agriculteurs intéressés) pour aider les agriculteurs à choisir les mesures pertinentes à mettre en œuvre sur leur exploitation à partir de 2019, parmi les mesures ouvertes sur le bassin versant.

La date sera déterminée en concertation entre le prestataire et le SMHL, et dès que possible, en fonction de la parution des cahiers des charges. Le Syndicat se chargera de la communication et de l'organisation des rendez-vous. Un pré-diagnostic individuel sera réalisé par exploitation, afin d'établir la pertinence de l'engagement. Un compte-rendu de chaque entretien sera établi par le prestataire, et envoyé à l'agriculteur par courrier. Une copie de ce document sera également fournie au Syndicat par mail en format PDF.

NB : Cette prestation est subordonnée au maintien de l'ouverture de MAEC système sur le territoire, le SMHL étant en attente de la décision officielle de la commission.

2.1.2. ORGANISATION DE RENDEZ-VOUS TECHNIQUES COLLECTIFS

Selon les problématiques principales du bassin versant et en lien avec le programme d'actions, le syndicat souhaite organiser des rendez-vous techniques collectifs destinés aux exploitants agricoles. Le prestataire assurera l'organisation, la mise en œuvre et l'animation de ces événements, en concertation avec le syndicat. Dans la mesure du possible, les différents événements s'étaleront sur l'année et sur le territoire. Une durée maximale de 2 jours sera accordée par événement.

2.1.2.1. RDV PHYTO

Il s'agit d'organiser un rendez-vous terrain en s'appuyant sur un agriculteur du territoire, qui a mis en œuvre plusieurs actions sur la thématique « phytosanitaire », et qui est membre d'un groupe 30000. Il s'agit de :

- Présenter les résultats de la qualité de l'eau du secteur (SMHL) et expliquer les phénomènes de transfert de manière pédagogique
- Présenter les groupes du territoire travaillant sur cette thématique et leurs actions (30 000, DEPHY ferme, DEPHY expé, GIEE, AEP, ...)
- Communiquer sur les différents outils permettant de limiter les risques de pollutions ponctuelles et diffuses : diagnostic Aquasite, aménagements du siège d'exploitation et les financements possibles, Diagnostic de Parcelles à Risque de transfert de produits phytosanitaires (DPR2), aménagements de parcelles et financements possibles (programme Breizh bocage animé par le syndicat).
- Expliquer les principales recommandations quant aux pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires selon les cultures.

Le rendez-vous aura lieu lorsque les travaux sur l'exploitation seront terminés, afin de pouvoir visiter le site, et dans la mesure du possible, entre le 20 et 30 mars 2019 afin de coïncider avec la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides, lors de laquelle le syndicat souhaite organiser plusieurs événements à destination des différents publics.

Le prestataire préparera un article de retour sur ce RDV, qui sera publié dans le cadre de la lettre d'informations Penzé infos (cf §2.1.3.).

2.1.2.2. DEMONSTRATION SUR LA FERTILISATION (MATERIELS, TECHNIQUES, ...)

Il s'agit d'organiser un rendez-vous terrain sur la problématique « azote », sous la forme d'une démonstration de matériels et/ou de techniques agricoles, en privilégiant

- l'innovation
- un matériel présent dans une CUMA, une ETA ou un exploitant du territoire
- les dispositifs pouvant bénéficier de programmes de subvention.

La date sera déterminée en fonction des éléments présentés.

Le prestataire préparera un article de retour sur ce RDV, qui sera publié dans le cadre de la lettre d'informations Penzé infos (cf §2.1.3.).

2.1.2.3. RDV BOUT DE CHAMPS AUTOUR D'ITINERAIRES INNOVANTS

Le syndicat souhaite diffuser auprès des agriculteurs de son territoire les dernières techniques culturales éprouvées quant à la limitation des intrants utilisés ou du risque de fuites de ces intrants dans le milieu, notamment les fertilisants azotés. Le but est de favoriser l'évolution des pratiques des exploitants par la démonstration et les échanges terrain.

Il s'agit donc d'organiser et animer un RDV type bout de champs, basé sur des résultats d'essais mis en place dans le cadre du projet Breizhlegum'eau, le syndicat étant partenaire du projet.

Le prestataire présentera 2 options :

- Valorisation d'un essai en cours, si une parcelle est située sur le territoire (RDV seul)
- Mise en œuvre d'une nouvelle expérimentation terrain sur le bassin versant, dans la continuité des essais déjà réalisés (essai+RDV)

Les résultats du projet Breizhlegum'eau pourraient faire l'objet d'une communication commune avec le Syndicat mixte de l'Horn (4 pages), en personnalisant le document suite au RDV objet de la prestation.

2.1.3. REALISATION DE LETTRES D'INFORMATION ET FLASHS TECHNIQUES

Pour maintenir la dynamique d'adhésion sur le territoire, le SMHL prévoit de communiquer régulièrement pour promouvoir les actions proposées aux agriculteurs (Etap'N®, MAEC, retour sur les RDV techniques, agenda, ...) en utilisant différents moyens de communication.

Dans le cadre de cette action, le prestataire co-réaliser des lettres d'information « Penzé infos », dans la continuité de celles publiées les années antérieures. Les thématiques des lettres seront définies par le maître d'ouvrage en concertation avec le prestataire selon les besoins du terrain et les actions du syndicat.

Pour rappel, il est prévu dans ce même lot de publier un article suite à chaque RDV collectif.

Le syndicat intégrera également un article synthétisant le bilan Etap'N prévu cette année (objet du lot 3) et un article synthétisant l'étude phyto (objet du lot 4).

Il s'agira pour le prestataire de réaliser 3 lettres d'infos de 4 pages chacune :

- Une lettre spéciale *phyto* : comprenant l'article RDV phyto, inclus dans ce lot, et article synthétisant l'étude phyto, prévu dans le lot 4
- Une lettre : article RDV démo, inclus dans ce lot, et article synthétisant le bilan EtapN, prévu dans le lot 3
- Une lettre spéciale *Breizhlegum'eau* : communication commune avec le Syndicat mixte de l'Horn sur les résultats du projet, en personnalisant le document suite au RDV inclus dans ce lot.

La prestation comprendra l'impression en couleur, et l'envoi aux 410 agriculteurs du bassin versant par courrier (tarif le plus économique).

L'ordre de parution et les contenus seront précisés lorsque les différents RDV du lot 1 seront calés, l'objectif étant d'étaler les publications sur l'année avec au moins une lettre par semestre.

2.2. LOT N°2 - ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS, CONSEILS ET DIAGNOSTICS

2.2.1. CONSEILS ASSOCIES AUX ANALYSES ETAP'N®

2.2.1.1. CONTEXTE

Etap'N® est un système expert dont le développement s'est fait en appui des professionnels agricoles et de la Chambre d'agriculture du Finistère, dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de l'Horn-Guillec. Cet outil a ensuite été élargi aux bassins versants du Kéralle et des ruisseaux côtiers par le Syndicat Mixte de l'Horn, porteur de projet des programmes Algues Vertes et contrats territoriaux sur ces bassins versants. Le Syndicat Mixte du Haut Léon suivra ce même protocole, dans la continuité des analyses réalisées depuis 2016 sur le bassin versant de la Penzé.

L'animateur agricole du SMHL poursuit la réalisation de diagnostics d'exploitation sur le bassin versant de la Penzé. Suite à ce diagnostic, chaque agriculteur se voit proposer des analyses de reliquats azotés réalisées par un laboratoire. L'objet de la prestation consistera à fournir un conseil de fertilisation à partir des résultats de ces analyses. Ce conseil vise à affiner les pratiques de fertilisation sur grandes cultures et cultures légumières, par un pilotage des apports de fertilisant aux stades clés de développement de celles-ci ou par une meilleure compréhension des phénomènes naturels (fourniture en azote du sol, incidence du précédent cultural, ...).

L'agriculteur choisissant la mesure Etap'N® se voit proposer 3 analyses de reliquats azotés par an sur la durée du contrat territorial Penzé jusqu'en 2019, sur les cultures et à la période de son choix. Ces analyses permettront de répondre rapidement au questionnement de l'agriculteur sur le stock d'azote dans le sol à un instant T, qui pourra décider d'ajuster le niveau de fertilisation selon le conseil reçu.

2.2.1.2. METHODOLOGIE

Prélèvements et analyses (pour mémoire)

- Chaque agriculteur choisit de réaliser jusqu'à 3 analyses de reliquat d'azote par an. Les prélèvements et les analyses sont réalisés par un laboratoire, qui dispose de 5 jours ouvrés après le prélèvement pour transmettre les résultats au syndicat.
- Pour chaque prélèvement, le laboratoire transmet au syndicat une fiche de renseignement complétée par le préleveur et l'exploitant, précisant le type de sol, l'historique cultural de la parcelle et l'historique de fertilisation.
- Un outil en ligne a été développé par le syndicat mixte de l'Horn et la Chambre d'agriculture pour permettre de gérer cette action (prélèvements, échanges de données entre les différents intervenants, ...) et il permet de constituer une base de données Etap'N pour le syndicat. Les renseignements sur la parcelle et les résultats bruts de l'analyse sont saisis par l'animateur agricole dans l'outil en ligne, puis il informe le prestataire qu'il a un conseil à réaliser en lui envoyant un mail via l'outil.

Conseil Etap'N® (= objet de la prestation)

- Chaque résultat d'analyse fera l'objet d'une interprétation et d'un conseil personnalisés par un conseiller expert.

- **Le conseil sera transmis à l'agriculteur par le prestataire, par courrier (et par contact téléphonique si nécessaire), dans un délai maximal de 5 jours ouvrés à compter de la réception du résultat d'analyse. Ces conseils devront être établis par des conseillers qualifiés pour la culture considérée.**

Au final, l'objectif est de tenir un délai maximal de 10 jours ouvrés entre le prélèvement et l'envoi du conseil par courrier à l'agriculteur.

Modalités de transferts de données et de restitution

- Le SMHL transmettra au fur et à mesure au prestataire. L'outil présente les résultats bruts du prélèvement, les coordonnées du bénéficiaire et les informations issues de la fiche de prélèvement et fournies par l'agriculteur.
- Le prestataire saisira son conseil sur l'outil dans l'onglet dédié à cet effet, imprimera la fiche-conseil mise en forme automatiquement par l'outil pour l'envoyer à l'agriculteur concerné par courrier.

Le SMHL a commencé à utiliser cet outil en ligne courant 2018. Le prestataire sera formé à cet outil si nécessaire.

2.2.1.3. NOMBRE D'ANALYSES PREVUES EN 2019

Le nombre d'analyses est estimé à 155 en 2019. Celles-ci seront réparties sur l'année pour les cultures légumières et concentrées sur le premier trimestre pour les grandes cultures.

Le prestataire réalisera ses conseils sur la base de 0.25 jour pour 3 conseils.

2.2.2. CONSEILS INDIVIDUELS SUR LA FERTILISATION (5)

Au-delà des reliquats azotés, un accompagnement renforcé ponctuel sur les pratiques de fertilisation est proposé aux exploitants rencontrés lors des diagnostics-projets. Cet accompagnement technique a pour objectif l'amélioration des pratiques de fertilisation de l'exploitant, pour viser un système agronomique optimisé et limiter les fuites d'azote.

2.2.2.1. CONTENU DES ACCOMPAGNEMENTS

Plusieurs axes de travail seront proposés à l'agriculteur (non exhaustif) :

- Bilan des pratiques de fertilisation (bilan de la fertilisation sur la rotation, bilan du cahier de fertilisation, bilan CORPEN)
 - Analyse des pratiques de fertilisation N, P, K (type d'engrais, dose, stade d'apport, ...)
 - Analyse des rendements
 - Analyse des successions culturales et fréquences d'apport de matières organiques...
 - ...
- Accompagnement sur l'interprétation et la valorisation des résultats d'analyses de l'exploitation (terres, reliquats azotés, matières organiques, ...)
 - Analyses de terres (planification, nombre par an, identification de carences, de niveaux critiques, de caractéristiques de sols pouvant avoir un impact agronomique/et ou environnemental, ...)
 - Analyse des reliquats d'azote du sol (valeurs observées sur l'année culturale en cours, prise en compte dans les itinéraires culturaux, ...)
 - Analyse des matières organiques (différentes teneurs, optimisation des pratiques de fertilisation, intégration de la matière organique dans les rotations, ...)
 - ...
- Accompagnement sur la gestion de la matière organique
 - Analyse des rotations (arrière effet des apports)
 - Optimisation des effluents disponibles et des cultures
 - Echange sur le matériel utilisé
 - ...

Le contenu du conseil sera adapté en fonction des problématiques et des besoins de l'exploitant identifiés par le prestataire.

2.2.2.2. METHODOLOGIE

Un accompagnement comprend :

- Un RDV sur l'exploitation pour la phase de diagnostic terrain et d'échanges
- La réalisation d'un compte rendu écrit comprenant l'analyse critique de l'exploitation (points forts, points faibles, ...), et des propositions d'évolution concrètes et cohérentes avec les objectifs de l'exploitation. Le conseiller veillera également à renseigner des indicateurs permettant le suivi de l'accompagnement réalisé (cf annexe 2).
- Un 2nd RDV pour remettre ce compte rendu à l'exploitant, et discuter des propositions.

➤ Modalités de transfert de données

Lors du diagnostic/projet réalisé avec le SMHL, l'exploitant choisit la thématique d'accompagnement et la période de l'année à laquelle il souhaite recevoir l'accompagnement.

Le SMHL transmettra au fil de l'eau au prestataire la liste des agriculteurs ayant choisi un accompagnement, leurs coordonnées, la thématique et la période souhaitées, via des fiches interventions. Après réception, le prestataire devra contacter l'agriculteur avant la période souhaitée, pour fixer le 1^{er} rendez-vous.

En cas de changement d'avis concernant la période souhaitée, l'agriculteur pourra reporter l'accompagnement à une période ultérieure. Dans ce cas, le prestataire devra en informer le SMHL.

Enfin, le prestataire recontactera l'exploitant afin de fixer le RDV de restitution.

➤ Modalités de restitution

- Un exemplaire papier du compte rendu sera fourni par le prestataire à l'agriculteur. Un délai raisonnable et cohérent par rapport à la problématique traitée sera respecté entre le 1^{er} RDV et le 2nd RDV,
- Un exemplaire papier et une version au format PDF du compte rendu, sera transmis par le prestataire au SMHL, dans les mêmes délais qu'à l'exploitant.
- Sera également transmis par mail au SMHL, une attestation de visite signée de l'exploitant et du conseiller, document notifiant également l'engagement pris par le bénéficiaire (cf annexe 1).

➤ Documents à joindre à la proposition technique

Le prestataire joindra à son offre un modèle de compte rendu utilisé pour cette prestation.

2.2.2.3. NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS PREVUS EN 2019

Cinq accompagnements sont prévus sur l'année 2019, sur la base d'1.5 jour par exploitation.

2.2.3. CONSEILS INDIVIDUELS SUR LA GESTION DES INTERCULTURES (5)

Un accompagnement ponctuel sur la gestion des intercultures est proposé aux exploitants rencontrés lors des diagnostics-projet. L'objet de la prestation consistera à fournir aux agriculteurs intéressés un conseil sur leurs pratiques liées aux couverts mis en place à l'automne. Ce conseil vise à augmenter l'efficacité de ces couverts quant à leur effet sur les fuites d'azote.

2.2.3.1. CONTENU DES ACCOMPAGNEMENTS

Après une étape de diagnostic des pratiques actuelles (parcellaire, cultures, problématiques rencontrées) et des objectifs de l'exploitant, le prestataire devra formuler des modifications possibles de rotations et apporter un appui technique sur le choix des cultures, de l'assolement, des espèces de couverts (caractéristiques, associations possibles, ...), des conditions d'implantation (conditions, semis précoces, RGI sous maïs, ...), de valorisation (fourrages, CIVE, ...), de destruction (dates, modes de destruction, ...).

L'accompagnement sera également l'occasion de rappeler les bénéfices possibles des intercultures (piège à nitrate, structuration du sol, ...), en s'appuyant sur des fiches techniques.

2.2.3.2. METHODOLOGIE

Un accompagnement comprend :

- Un RDV sur l'exploitation pour la phase de diagnostic terrain et d'échanges
- La réalisation d'un compte rendu écrit comprenant l'analyse critique de l'exploitation (points forts, points faibles, ...), et des propositions d'évolution concrètes et cohérentes avec les objectifs de l'exploitation. Le conseiller veillera également à renseigner des indicateurs permettant le suivi de l'accompagnement réalisé (cf annexe 2).
- Un 2nd RDV pour remettre ce compte rendu à l'exploitant, et discuter des propositions.

➤ Modalités de transfert de données

Lors du diagnostic/projet réalisé avec le SMHL, l'exploitant choisit la thématique d'accompagnement et la période de l'année à laquelle il souhaite recevoir l'accompagnement.

Le SMHL transmettra au fil de l'eau au prestataire la liste des agriculteurs ayant choisi un accompagnement, leurs coordonnées, la thématique et la période souhaitées, via des fiches interventions. Après réception, le prestataire devra contacter l'agriculteur avant la période souhaitée, pour fixer le 1^{er} rendez-vous.

En cas de changement d'avis concernant la période souhaitée, l'agriculteur pourra reporter l'accompagnement à une période ultérieure. Dans ce cas, le prestataire devra en informer le SMHL.

Enfin, le prestataire recontactera l'exploitant afin de fixer le RDV de restitution.

➤ Modalités de restitution

- Un exemplaire papier du compte rendu sera fourni par le prestataire à l'agriculteur. Un délai raisonnable et cohérent par rapport à la problématique traitée sera respecté entre le 1^{er} RDV et le 2nd RDV,
- Un exemplaire papier et une version PDF du compte rendu, dans les mêmes délais qu'à l'exploitant, sera transmis par le prestataire au SMHL.
- Sera également transmis par mail au SMHL, une attestation de visite signée de l'exploitant et du conseiller, document notifiant également l'engagement pris par le bénéficiaire (cf annexe 1).

➤ Documents à joindre à la proposition technique

Le prestataire joindra à son offre un modèle de compte rendu utilisé pour cette prestation.

2.2.3.3. NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS PREVUS EN 2019

Cinq accompagnements sont prévus sur l'année 2019, sur la base d'1.5 jour par exploitation.

2.2.4. CONSEILS INDIVIDUELS SUR LES SYSTEMES FOURRAGERS (3)

L'objectif de ces conseils destinés aux éleveurs est de favoriser l'évolution des exploitations vers l'optimisation du système fourrager et de l'autonomie de l'exploitation :

- soit par une amélioration de la gestion de l'herbe,
- soit par l'étude du système de culture et de l'assolement (dont valorisation des couverts végétaux),
- soit par l'introduction de nouvelles espèces fourragères dans l'assolement et dans l'alimentation du troupeau (luzerne, méteil...).

Définir une stratégie fourragère cohérente avec les caractéristiques de l'exploitation : parcellaire, potentiel agronomique, troupeau, main-d'œuvre, équipements... en veillant à optimiser la place du pâturage, des prairies pérennes, des légumineuses, des cultures dérobées, ...

2.2.4.1. CONTENU DES ACCOMPAGNEMENTS

Modalité 1 : Amélioration de la gestion de l'herbe

Cet accompagnement a pour vocation d'apporter un conseil à l'exploitant sur la gestion de l'herbe afin d'augmenter sa part dans la ration du troupeau, mais aussi un appui sur la maîtrise du coût alimentaire.

Ce conseil doit permettre par exemple d'améliorer la conduite de l'herbe au pâturage et de faire le point sur la gestion de la culture d'herbe (fertilisation, place dans la rotation, retournement, gestion des ensilages et des foin, prairies multi-espèces ...).

Le bilan devra comporter une vision technique et économique. Le conseil doit amener à une réflexion de l'agriculteur sur son système et sur les façons de le faire évoluer vers un système plus herbager.

Modalité 2 : Etude du système de culture et de l'assolement (dont valorisation des couverts végétaux)

Dans un premier temps, un diagnostic sera réalisé : potentiel et contraintes du parcellaire, réglementation, alimentation du troupeau, rotations, bilan économique actuel, valorisation des couverts végétaux dans le système. Au cours de ce premier entretien, des pistes de réflexion devront être définies.

La rencontre suivante permettra de développer une hypothèse de travail dans l'optique d'améliorer l'autonomie alimentaire du troupeau tout en réduisant au maximum l'importation de concentrés riches en azote sur le territoire. Le conseiller doit apporter un appui technique sur le choix des cultures, de l'assolement et de la façon de valoriser au mieux les couverts végétaux. Le prestataire devra préciser les conséquences techniques (y compris de temps de main d'œuvre) et financières à la mise en œuvre du projet, en identifiant les freins et/ou blocages à sa concrétisation. Le contenu du conseil devra être adapté en fonction des problématiques présentes sur l'exploitation.

Modalité 3 : Introduction de nouvelles espèces fourragères dans l'assolement et dans l'alimentation du troupeau (luzerne, méteil...)

Cet accompagnement doit permettre une amélioration de l'autonomie alimentaire de l'exploitation en introduisant des espèces fourragères comme le méteil ou la luzerne dans la rotation. Cet accompagnement se fera en deux phases :

- Une analyse de la situation initiale portera sur : le système fourrager, l'alimentation du troupeau, les rotations, le bilan économique... Une ou des simulations des conséquences de l'introduction de nouvelles espèces fourragères sur ces différents points sera faite. Cette simulation devra clairement préciser les conséquences techniques (y compris de temps de main d'œuvre) et financières.

- Suite à l'analyse du système, le conseiller apportera un appui technique pour l'implantation et le suivi de ces nouvelles cultures dans l'assolement mais également sur leur intégration dans la ration des animaux.

2.2.4.2. METHODOLOGIE

Un accompagnement comprend :

- Un RDV sur l'exploitation pour la phase de diagnostic terrain et d'échanges
- La réalisation d'un compte rendu écrit comprenant l'analyse critique de l'exploitation (points forts, points faibles, ...), et des propositions d'évolution concrètes et cohérentes avec les objectifs de l'exploitation. Le conseiller veillera également à renseigner des indicateurs permettant le suivi de l'accompagnement réalisé (cf annexe 2).
- Un 2nd RDV pour remettre ce compte rendu à l'exploitant, et discuter des propositions.

➤ Modalités de transfert de données

Lors du diagnostic/projet réalisé avec le SMHL, l'exploitant choisit la thématique d'accompagnement et la période de l'année à laquelle il souhaite recevoir l'accompagnement.

Le SMHL transmettra au fil de l'eau au prestataire la liste des agriculteurs ayant choisi un accompagnement, leurs coordonnées, la thématique et la période souhaitées, via des fiches interventions. Après réception, le prestataire devra contacter l'agriculteur avant la période souhaitée, pour fixer le 1^{er} rendez-vous.

En cas de changement d'avis concernant la période souhaitée, l'agriculteur pourra reporter l'accompagnement à une période ultérieure. Dans ce cas, le prestataire devra en informer le SMHL.

Enfin, le prestataire recontactera l'exploitant afin de fixer le RDV de restitution.

➤ Modalités de restitution

- Un exemplaire papier du compte rendu sera fourni par le prestataire à l'agriculteur. Un délai raisonnable et cohérent par rapport à la problématique traitée sera respecté entre le 1^{er} RDV et le 2nd RDV,
- Un exemplaire papier et une version PDF du compte rendu, dans les mêmes délais qu'à l'exploitant, sera transmis par le prestataire au SMHL.
- Sera également transmis par mail au SMHL, une attestation de visite signée de l'exploitant et du conseiller, document notifiant également l'engagement pris par le bénéficiaire (cf annexe 1).

➤ Documents à joindre à la proposition technique

Le prestataire joindra à son offre un modèle de compte rendu utilisé pour cette prestation.

2.2.4.3. NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS PREVUS EN 2019

Trois accompagnements sont prévus sur l'année 2019, sur la base d'1.5 jour par exploitation.

2.2.5. CONSEILS INDIVIDUELS SUR L'EVOLUTION DU SYSTEME D'EXPLOITATION DANS UNE PERSPECTIVE AGRO-ECOLOGIQUE (2)

L'objectif de ces conseils est de favoriser la mise en œuvre de projets agro-environnementaux plutôt innovants, en accompagnant des exploitants qui souhaitent faire évoluer leur système d'exploitation vers une meilleure prise en compte de l'environnement et son impact sur la qualité de l'eau notamment (ex : projet d'agroforesterie, ...).

2.2.5.1. CONTENU DES ACCOMPAGNEMENTS

L'objectif est de pouvoir répondre à toute demande particulière Le contenu du conseil sera adapté en fonction des problématiques et des besoins de l'exploitant identifiés par le prestataire.

Après une étape de diagnostic des pratiques actuelles, du système d'exploitation, et des objectifs de l'exploitant, le prestataire devra apporter un appui technique et formuler des préconisations dans une optique de développement agronomique et environnemental.

2.2.5.2. METHODOLOGIE

Un accompagnement comprend :

- Un RDV sur l'exploitation pour la phase de diagnostic terrain et d'échanges
- La réalisation d'un compte rendu écrit comprenant le projet initial, le diagnostic de l'exploitation vis-à-vis de ce projet (points forts, points faibles, ...), et des propositions d'évolutions concrètes et cohérentes avec les objectifs de l'exploitation, ainsi que des indicateurs à suivre.

Il est également demandé d'inclure une note détaillant l'intérêt du projet quant à la qualité de l'eau et/ou des milieux aquatiques, et présentant les effets agro-environnementaux attendus :

<i>Ex : projet d'agroforesterie</i>	Oui <i>précisions</i>	Non	Non concerné
- Biodiversité fonctionnelle (auxiliaires, pollinisateurs, ...)			
- Brise-vent pour les cultures (rendement, irrigation)			
- Ombre pour les animaux			
- Lutte contre l'érosion			
- Captage de l'azote et des autres éléments nutritifs par les racines en profondeur			
- Fertilité des sols			
- Trame verte et bleue			
-			

- Un 2nd RDV pour remettre ce compte rendu à l'exploitant, et discuter des propositions.

➤ Modalités de transfert de données

Lors du diagnostic/projet réalisé avec le SMHL, l'exploitant choisit la période de l'année à laquelle il souhaite recevoir l'accompagnement.

Le SMHL transmettra au fil de l'eau au prestataire la liste des agriculteurs ayant choisi cet accompagnement, leurs coordonnées, la réflexion en cours/la thématique et la période souhaitée, via des fiches interventions. Après réception, le prestataire devra contacter l'agriculteur avant la période souhaitée, pour fixer le 1^{er} rendez-vous. En cas de changement d'avis concernant la période souhaitée, l'agriculteur pourra reporter l'accompagnement à une période ultérieure. Dans ce cas, le prestataire devra en informer le SMHL. Enfin, le prestataire recontactera l'exploitant afin de fixer le RDV de restitution.

➤ Modalités de restitution

- Un exemplaire papier du compte rendu sera fourni par le prestataire à l'agriculteur. Un délai raisonnable et cohérent par rapport à la problématique traitée sera respecté entre le 1^{er} RDV et le 2nd RDV,
- Un exemplaire papier et une version PDF du compte rendu, dans les mêmes délais qu'à l'exploitant, sera transmis par le prestataire au SMHL.
- Sera également transmis par mail au SMHL, une attestation de visite signée de l'exploitant et du conseiller, document notifiant également l'engagement pris par le bénéficiaire (cf annexe 1).

➤ Documents à joindre à la proposition technique

Le prestataire joindra à son offre un modèle de compte rendu utilisé pour cette prestation.

2.2.5.3. NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS PREVUS EN 2019

Deux accompagnements sont prévus sur l'année 2019, sur la base d'1.5 jour par exploitation.

2.2.6. DIAGNOSTICS BACTERIOLOGIQUES DE L'EXPLOITATION (5)

Parmi les enjeux de qualité de l'eau rencontrés sur le bassin versant, se posent la problématique bactériologique. Le syndicat peut proposer par conséquent aux exploitants de réaliser un diagnostic d'exploitation sur cette thématique.

2.2.6.1. CONTEXTE

L'élaboration du profil de vulnérabilité par le SMHL a révélé un manque d'information pour évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la qualité bactériologique de l'eau. Des diagnostics sont donc proposés aux éleveurs lors des différents contacts pris par les techniciens agricole et bocage du SMHL. L'objectif est de déterminer les risques de contamination bactériologique sur l'exploitation.

2.2.6.2. METHODOLOGIE

Une approche globale de l'exploitation devra permettre de

- réaliser une analyse des pratiques et du siège d'exploitation quant aux risques potentiels de pollutions bactériologiques (stockage des effluents, épandage, gestion des eaux pluviales, pâturage, abreuvement, bandes enherbées,...)
- établir une cartographie de ces éléments
- formuler des pistes d'amélioration et des aménagements adaptés afin de réduire ces risques

Ces différentes données et informations seront retranscrites dans un compte-rendu écrit. Le conseiller veillera également à renseigner des indicateurs permettant le suivi de l'accompagnement réalisé (cf annexe 2).

➤ Modalités de transfert de données

Le SMHL transmettra au fil de l'eau au prestataire la liste des agriculteurs souhaitant réaliser un diagnostic, et leurs coordonnées, via des fiches interventions. Après réception, le prestataire prendra contact avec l'agriculteur pour démarrer la prestation.

➤ Modalités de restitution

- Un exemplaire papier du compte rendu sera fourni par le prestataire à l'agriculteur. Un délai raisonnable devra être observé entre le démarrage de l'action et le rendu des préconisations.
- Un exemplaire papier et une version PDF du compte rendu, dans les mêmes délais qu'à l'exploitant, sera transmis par le prestataire au SMHL.
- Les données cartographiques sur les zones à risque et les propositions d'aménagement devront être transmises par mail au SMHL, au format shp (ArcView).
- Sera également transmis par mail au SMHL, une attestation de visite signée de l'exploitant et du conseiller, document notifiant également l'engagement pris par le bénéficiaire (cf annexe 1).

➤ Documents à joindre à la proposition technique

Le prestataire joindra à son offre un modèle de compte rendu utilisé pour cette prestation.

2.2.6.3. NOMBRE DE DIAGNOSTICS PREVUS EN 2019

Sur l'année 2019, il est prévu de réaliser cinq diagnostics bactériologiques, dans des exploitations situées principalement à l'aval de la Penzé ou sur les ruisseaux côtiers.

2.2.7. DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES DU SIEGE D'EXPLOITATION (5)

Parmi les enjeux de qualité de l'eau rencontrés sur le bassin versant, se posent la problématique phytosanitaire. Le Syndicat peut proposer par conséquent aux exploitants de réaliser un diagnostic d'exploitation sur cette thématique.

2.2.7.1. CONTEXTE

Des diagnostics type Aquasite agréés CRODIP seront proposés aux exploitants situés sur les zones à enjeu. L'objectif est de déterminer les risques de pollutions au niveau du siège d'exploitation et lors des différentes phases de manipulations des produits.

2.2.7.2. METHODOLOGIE

La méthode Aquasite sera appliquée. Ainsi, le diagnostic devra permettre de dresser un bilan des pratiques phytosanitaires au niveau du siège d'exploitation, et de faire des recommandations pour aménager plus efficacement cette zone.

Sept postes seront passés en revue :

1. Le transport des produits
2. Le local de stockage
3. La protection de l'utilisateur
4. Le poste de remplissage
5. L'équipement du pulvérisateur
6. La gestion des fonds de cuve
7. La gestion des déchets (Produit Phytosanitaire Non Utilisable, Emballage Vide de Produit Phytosanitaire, etc).

Le diagnostic devra également aborder l'entretien des abords des bâtiments d'exploitation et établir des préconisations pour limiter les transferts de produits vers le réseau hydrographique (aménagement, utilisation d'alternatives).

Ces différentes données et informations seront retranscrites dans un compte-rendu écrit. Le conseiller veillera également à renseigner des indicateurs permettant le suivi de l'accompagnement réalisé (cf annexe 2).

➤ Modalités de transfert de données

Le SMHL transmettra au fil de l'eau au prestataire la liste des agriculteurs souhaitant réaliser un diagnostic, et leurs coordonnées, via des fiches interventions. Après réception, le prestataire prendra contact avec l'agriculteur pour démarrer la prestation.

➤ Modalités de restitution

- Un exemplaire papier du compte rendu sera fourni par le prestataire à l'agriculteur. Un délai raisonnable devra être observé entre le démarrage de l'action et le rendu des préconisations.
- Un exemplaire papier et une version PDF du compte rendu, dans les mêmes délais qu'à l'exploitant, sera transmis par le prestataire au SMHL.
- Sera également transmis par mail au SMHL, une attestation de visite signée de l'exploitant et du conseiller, document notifiant également l'engagement pris par le bénéficiaire (cf annexe 1).

➤ Documents à joindre à la proposition technique

Le prestataire joindra à son offre un modèle de compte rendu utilisé pour cette prestation, ainsi qu'une attestation de l'agrément CRODIP.

2.2.7.3. NOMBRE DE DIAGNOSTICS PREVUS EN 2019

Sur l'année 2019, il est prévu de réaliser cinq diagnostics phytosanitaires.

2.3. LOT 3 : BILAN PLURIANNUEL DE L'ACTION ETAP'N® ENTRE 2016 ET 2018

2.3.1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis 2016, le syndicat propose l'action Etap'N aux exploitants de son territoire (analyses de reliquats d'azote ou analyse Pilazo, et conseils de fertilisation). Au terme de ces 3 années, et dans le cadre de son bilan pluriannuel du contrat territorial 2015-2019, le syndicat souhaite réaliser un bilan de cette action. L'objectif est d'analyser les valeurs observées et d'identifier les éventuels freins à la mise en œuvre des conseils formulés, ainsi que des leviers pour les lever et optimiser les pratiques de fertilisation pour limiter les fuites d'azote

2.3.1.2. METHODOLOGIE

Il s'agit d'analyser les données et informations collectées, en 2016, 2017 et 2018, et d'apporter des éléments pour juger de l'efficacité et de la pertinence de cette action (gain d'azote, suivi des conseils, choix des périodes de prélèvement selon les cultures, ...).

Il s'agit également de faire le lien avec les résultats obtenus sur d'autres territoires, notamment celui du Syndicat de l'Horn qui met également en œuvre cette action.

➤ Conditions préalables

Le syndicat transmettra au prestataire l'ensemble des données jugées pertinentes suite à une concertation :

- Informations sur le prélèvement et la parcelle
- Résultats d'analyses
- Conseils de fertilisation
- Fertilisation réalisée post-conseil

4 cultures présentent suffisamment de données pour être analysées dans le cadre de ce bilan :

256 analyses réalisées	1/1/16-31/12/16	1/1/17-31/12/17	1/1/18-31/12/18	1/6/16-31/5/17	1/6/17-31/5/18	1/6/18-31/12/18	sur 3 ans
artichauts	2	11	24				37
choux				27	37	18	82
céréales	5	7	19				31
maïs	8	14	30				52

➤ Modalités de restitution

Le prestataire fournira le bilan sous format papier et informatique (word et pdf) au syndicat.

Le prestataire rédigera également un article synthétique reprenant les principaux éléments, article qui sera repris par le syndicat pour être diffusé à l'ensemble des agriculteurs du territoire (lettre d'infos, site internet, ...).

2.3.1.3. DUREE ET DELAI

Dans la mesure où le syndicat doit présenter son bilan pluriannuel en juin 2019 et qu'il prévoit de réunir un groupe de travail pour la construction du futur programme à la même période, ce bilan est attendu pour fin avril 2019 (à préciser avec le prestataire retenu avant le démarrage de la prestation).

2.4. LOT 4 : APPUI A L'ETUDE DES DONNEES PHYTOSANITAIRES DU TERRITOIRE : QUALITE D'EAU ET USAGES DES PRODUITS

2.4.1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions, le syndicat suit la qualité de l'eau de son territoire, notamment les teneurs en pesticides de cours d'eau. Des dépassements des concentrations seuils fixées par la Directive cadre sur l'eau sont régulièrement observés.

Le syndicat a signé en 2015 un contrat territorial qui arrive à échéance en 2019. Un bilan pluriannuel 2015-2019 doit être réalisé par le syndicat, qui souhaite bénéficier d'un appui technique pour l'analyse du paramètre pesticides de la qualité de l'eau.

A partir des données transmises par le syndicat, il s'agira d'identifier les principales molécules en cause et de faire le lien avec les principaux usages agricoles. Les résultats obtenus alimenteront la réflexion pour établir un programme d'actions pour la période 2019-2023, visant à réduire les teneurs en matières actives phytosanitaires.

2.4.1.2. METHODOLOGIE

Les questions initiales sont :

- Quelles sont les molécules les plus fréquemment retrouvées dans l'eau ?
- Quelles sont les molécules qui dépassent le plus fréquemment le seuil de 0.1 µg/l ?
- Quelles sont les molécules les plus vendues sur le territoire et qui se retrouvent dans les cours d'eau ?
- Quelles sont les molécules les plus à risque ?
- Est-ce que les molécules les plus vendues et susceptibles de se retrouver dans l'eau sont recherchées ?
(critique du protocole)

Il s'agira également, dans la mesure du possible, de faire le lien avec les résultats obtenus sur d'autres territoires, ainsi que dans le cadre de l'étude sur « les pesticides en zones légumières » à l'échelle régionale.

Différents échanges sont à prévoir au cours de cette étude :

- Une réunion de calage entre le syndicat et le prestataire, afin de préciser le cahier des charges (objectifs, données, ...)
- Des échanges intermédiaires selon les besoins
- Une réunion de restitution de l'étude et de présentation des conclusions

➤ Conditions préalables

Le syndicat fournira les données nécessaires au prestataire, notamment :

- Les derniers bilans annuels du SMHL sur la qualité de l'eau
- Le bilan pluriannuel 2008-2014 du SMHL sur la qualité de l'eau
- Le tableau de synthèse par molécule, mis à jour en 2013-2014 (nombre de recherches et nombre de détection, par année et par station)
- Les données de l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires (OVPP) 2008, 2009, 2011, 2012, 2014, 2015.
- Les seuils par molécule de la DCE (NQE et PNEC)

➤ Résultats attendus

- La liste des molécules les plus fréquentes
- La liste des molécules qui dépassent le plus fréquemment le seuil de 0.1 µg/l
- La liste des molécules les plus préoccupantes sur le territoire, issues du croisement entre l'OVPP et les molécules retrouvées dans l'eau
- La liste des molécules les plus probables à retrouver dans l'eau (issues de l'outil SIRIS)
- Les principaux usages de ces molécules, notamment agricole (fonction, cultures cibles, ravageurs cibles, période d'application, date de retrait, ...)

Il est également demandé de présenter une approche par culture (choux, artichaut, pomme de terre, oignon/échalote, blé, orge, maïs, prairie).

Le prestataire réalisera aussi un focus sur les molécules des produits réservés aux Parcs Jardins Trottoirs, qui sont notamment utilisés pour l'entretien des abords de bâtiments agricoles. Le syndicat souhaite connaître les alternatives possibles à leurs usages.

Pour les molécules les plus problématiques quant à la qualité de l'eau, il est demandé de répertorier les précautions d'usage, les mauvais usages connus, et de proposer des outils (OAD, matériel, formation, ...) et/ou des pratiques alternatives adaptées aux productions locales, voire d'identifier les manques en ce domaine. Des compétences techniques avérées et une bonne connaissance des techniques des agriculteurs du territoire sont nécessaires au prestataire.

➤ Modalités de restitution

Le prestataire fournira le bilan sous format papier et informatique (word, excel et pdf) au syndicat.

Le prestataire rédigera également un article synthétique reprenant les principaux éléments, article qui sera repris par le syndicat pour être diffusé à l'ensemble des agriculteurs du territoire (lettre d'infos, site internet, ...).

2.4.1.3. DUREE ET DELAI

Dans la mesure où le syndicat doit présenter son bilan pluriannuel en juin 2019 et qu'il prévoit de réunir un groupe de travail agricole pour la construction du futur programme à la même période, cette étude « phyto » est attendue pour fin avril 2019 (à préciser avec le prestataire retenu avant le démarrage de la prestation).

Signature et cachet du titulaire du marché,

Le A

Accepté à Saint Thégonnec Loc-Eguiner,

Le

Visa de la personne responsable du marché,

Annexe 1 :

Attestation de visite

Lot 2 : Accompagnements individuels (conseils et diagnostics)

Bassin versant de la Penzé et des ruisseaux côtiers



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL PROPOSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES

ATTESTATION DE VISITE

Accompagnement réalisé :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conseil sur la fertilisation | <input type="checkbox"/> Conseil d'évolution du système d'exploitation - agro-écologie |
| <input type="checkbox"/> Conseil sur les systèmes fourragers | <input type="checkbox"/> Diagnostic bactériologique |
| <input type="checkbox"/> Conseil sur la gestion des intercultures | <input type="checkbox"/> Diagnostic phytosanitaire <i>Aquasite</i> ® |

Nombre de jour(s) d'accompagnement (visite exploitation + travail bureau) : jour(s)

Jour(s) d'accompagnement : 1^{er} RDV :/...../..... 2nd RDV :/...../.....

Date d'envoi du compte-rendu :/...../.....

Identification de l'exploitation :

NOM, Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse :

N° Pacage :

N° SIRET :

Le conseiller

Je, soussigné(e),,
agent de l'organisme de conseil,
certifie avoir effectué jour(s) d'accompagnement individuel de l'exploitation susvisée dans le cadre du marché
2019-452-02 portant sur les actions agricoles 2019 à mener sur le territoire du bassin versant de la Penzé.

Signature :

L'exploitant

Je, soussigné(e),, reconnais avoir reçu un
accompagnement de l'agent susnommé sur une durée de jour(s) et accepte les conditions relatives à
l'accompagnement :

L'engagement dans cet accompagnement est libre et volontaire. En échange des moyens financiers mis en œuvre, il est
attendu de votre part d'être prêt à mettre en œuvre les préconisations élaborées avec le conseiller, dans la mesure où
le conseil/diagnostic montrerait des améliorations possibles. Ces préconisations sont décrites dans le compte-rendu
fourni à l'issue de l'accompagnement. Un suivi sera réalisé afin de prendre la mesure des évolutions mises en œuvre à
l'échelle du territoire.

Signature :

Date :

Annexe 2 : Indicateurs de suivi
Lot 2 : Accompagnements individuels (conseils et diagnostics)

Accompagnement réalisé	Indicateurs à collecter		
Conseil sur la fertilisation		Valeur initiale	Valeur après mise en place des préconisations
	Kg N total / ha SAU		
	Kg N org / ha SAU		
	Kg N min épandu / ha SAU		
	Réalisation d'analyses de reliquats d'azote	Tous les ans De temps en temps Jamais	Tous les ans De temps en temps Jamais
	Réalisation d'analyses de déjections	Tous les ans De temps en temps Jamais Non concerné	Tous les ans De temps en temps Jamais Non concerné
	Prise en compte effet précédent dans fertilisation cultures légumières	Pas du tout Un peu Toujours	Pas du tout Un peu Toujours
Conseil sur la gestion des intercultures		Valeur initiale	Valeur après mise en place des préconisations
	Nombre de types d'intercultures implantées		
	Ha et % de SAU en couverts implantés précocement (avant le 25/08)		
Conseil sur les systèmes fourragers		Valeur initiale	Valeur après mise en place des préconisations
	SFP/SAU		
	Maïs/SFP		
	Nb espèces fourragères		
	Surface pâturée/UGB		
	Chargement (UGB/ha)		
Diagnostic phytosanitaire Aquasite®	<u>Amélioration significative des postes suite aux préconisations :</u>		
	Le transport des produits		oui/non
	L'équipement du pulvérisateur		oui/non
	Le local de stockage		oui/non
	La gestion des fonds de cuve		oui/non
	La protection de l'utilisateur		oui/non
	La gestion des déchets (PPNU, EVPP, etc).		oui/non
Diagnostic bactériologique	<u>Nombre d'aménagements</u>	Avant / après	
	Abreuvoirs/.....	
	Passages à bovins/.....	
	Autres travaux/.....	
	Autres travaux/.....	
	Réorganisation parcellaire	oui/non	
	Révision de la gestion des matières organiques	oui/non	